

Analyse de la Réponse Communale au mémo publié par l'Apach à propos du nouveau projet de Centrale de Chauffe à plaquettes forestières alimentant un réseau de Chauffage à Distance (CAD)

Août 2024

Dans l'ordre des « réponses aux points soulevés »

1- Six immeubles déjà connectés au CAD

Ce point n'a pas généré d'observations particulières dans notre publication car c'est une installation locale fonctionnant avec 2 chaufferies au gaz. Ce n'est donc pas un élément de réponse à une question qui n'est pas posée.

2- Gazéification :

Tant le projet que les précisions demandées ne mentionnaient pas la technique projetée. Nous avons ici obtenu une réponse partielle confirmant que le procédé projeté n'est pas la pyrolyse mais la gazéification. Toutefois celle-ci ne précise toujours pas le type de procédé retenu pour produire du Syngaz. Gazéification par Lit Fixe (updraft ou downdraft), par Lit fluidisé circulant ou à bulles, par Plasma, à Entrée en Suspension, Supercritique, chacun possède avantages et inconvénients qu'il convient de connaître grâce à une étude préalable qui devra être produite.

3- Décarbonation et lois :

La loi révisée sur l'énergie et la Stratégie énergétique 2050 visent à réduire la consommation énergétique, améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables. Dans ces conditions on peut s'interroger sur l'absence d'incitation forte à isoler les bâtiments anciens (problème connu en Valais, où les études cantonales montrent un potentiel d'économies d'énergie de plus de 40%), ou bien à accélérer les programmes d'énergie hydraulique, énergie renouvelable par excellence, qui répond également à la question.

4- 2050 : 100% d'énergie renouvelable dans les bâtiments

L'invocation des travaux du GIEC ou les objectifs de réduction des gaz à effet de serre sont des arguments qu'il est possible d'utiliser en faveur d'autres sources d'énergies que les plaquettes forestières et ne constituent donc pas un support exclusif à ce projet de centrale de chauffe.

5- 100% de renouvelable lors du remplacement du chauffage existant

Il est effectivement utile de rappeler la politique cantonale qui vise un approvisionnement en 100% renouvelable et indigène en 2060. Ici encore l'usage massif du bois n'est pas nécessairement la seule solution, si une combinaison multiple d'actions peut être mise en œuvre, telle que « isolation - pompes à chaleur – hydraulique – photovoltaïque – réseaux smartgrid » pour prendre cette chaîne à titre d'exemple.

6- Chauffage à Crans-Montana : 95% d'énergies fossiles

Nous souscrivons pleinement au constat d'usage d'un autre temps de l'énergie fossile pour chauffer 95% des bâtiments de Crans Montana. « Passoires thermiques », chauffages au fuel chers et polluants ne font pas partie d'un avenir propre, performant et indépendant. Cependant l'usage de plaquettes

Analyse de la Réponse Communale au mémo publié par l'Apach à propos du nouveau projet de Centrale de Chauffage à plaquettes forestières alimentant un réseau de Chauffage à Distance (CAD)

forestières n'est pas la seule réponse possible. Une étude d'ensemble doit être produite pour démontrer la cohérence des mesures envisagées.

On s'étonnera par ailleurs que la récupération de l'énorme quantité de chaleur produite par la patinoire d'Ycoor (consommant de l'ordre de 20% de l'énergie de toute la Commune en saison) ne soit pas incluse dans le projet. La loi fédérale préconisant « l'efficacité énergétique » semble ici ignorée, dans l'attente d'une réponse à cette question.

7- Différences entre le premier et l'actuel projet

La réponse communale avance que « seul l'emplacement reste identique ». Cela ignore les 7 autres points de « ce qui ne change pas » que la Commission d'expertise de l'Apach a soulevés, lesquels sont toutefois repris dans la réponse communale qui, dès lors, se contredit.

8- Trafic de poids lourds et transport du bois

La réponse communale nous apprend que la fusion des triages forestiers est sans influence sur l'acheminement du bois. Cependant vu le potentiel de nuisances engendrées par ce trafic, il serait souhaitable de connaître le plan prévisionnel des flux, tant en trajets qu'en fréquence combinés, ou en émissions nuisibles, ce qui semble indispensable pour que le voisinage de ce trafic puisse se faire une idée réelle de ce qui peut l'attendre ou faire en sorte que sa quiétude ne soit pas troublée.

9- Émission de particules fines

« Moins » de particules fines est certes mieux que « plus » mais moins bien que « pas du tout ». A l'heure où beaucoup d'études sont menées sur la dissémination des « micropollutions » et leur impact sanitaire, la question est de privilégier des solutions incluant une absence de nuisances.

10- Centralisation des pannes

La réponse communale évoque centrales d'appoints décentralisées et solutions d'appoints interne à la centrale projetée. La production de ces plans alternatifs permettrait de lever cette objection concernant la sécurité d'approvisionnement.

11- Dépendance aux subventions

La réponse communale nous confirme ici le subventionnement d'un tel projet, sans préciser s'il s'agit de subventions d'investissement ou de subventions d'exploitation ou les deux... On peut en conclure que de tels projets sont financés par le contribuable, marquant ainsi les caractéristiques d'une activité qui ne peut se rentabiliser par elle-même. Une étude détaillée est dès lors nécessaire.

12- Évacuation des cendres

La question des cendres, toxiques ou non, ainsi que tous les autres déchets, ne doit pas relever de l'affirmation mais plutôt d'analyses prévisionnelles qu'il serait utile de produire, pour écarter ou confirmer ces nuisances potentielles.

13- Déperdition énergétique

En écartant le flux basse température plus efficace, le projet reconnaît la vétusté de l'isolation du bâti de Crans-Montana. N'aurait-il pas fallu commencer par un programme d'isolation massif pour

Analyse de la Réponse Communale au mémo publié par l'Apach à propos du nouveau projet de Centrale de Chauffe à plaquettes forestières alimentant un réseau de Chauffage à Distance (CAD)

permettre une « meilleure efficacité énergétique » recommandée par les textes votés sur l'énergie cités plus haut ?

14- Zone artisanale et industrielle « La Montagnette »

La reclassification de cette zone a certainement fait l'objet d'une décision communale avec ampliation cantonale. Les juristes qui se sont penchés sur le premier projet n'ont pas pu réunir les 2 documents qui permettent de justifier juridiquement l'habilitation de cette zone à ce projet. La production des documents complets permettrait de lever l'objection.

15- Production d'énergie électrique

Le processus d'usage du Syngaz en aval du gazéificateur n'est toujours pas précisé dans la réponse communale bien qu'il s'agisse d'un élément important pour la rentabilité et l'évaluation du projet. Y aura-t-il un moteur à piston type diesel, des turbines à gaz ou des systèmes de cogénération (CHP) ? Ces systèmes sont très différents en termes de nuisance et de rentabilité. Notons que l'ensemble de ceux-ci produisent en gros 50% d'électricité et 50% de chaleur. Ce nouveau projet pourrait donc se résumer à être une production électrique (pour moitié) à bois à travers un générateur diesel....

16- Nuisances sonores

Les nuisances sonores doivent faire l'objet d'une évaluation détaillée. Le confinement d'un générateur est un exercice délicat, le bruit passant souvent à travers les flux intrants et extrants. Les normes habituelles de bruit maximal sont bien trop élevées et ne sauraient constituer une réponse satisfaisante pour l'environnement du site prévu. Une étude complète doit préalablement être produite.

Il en est de même pour les bruits engendrés par le trafic poids lourds et leurs manœuvres, ainsi que les bruits de manutention. Des études précises sont nécessaires afin notamment que les bordiers ne puissent pas être impactés.

17- Prix imprévisibles

Tant la tarification que les prix de revient doivent résulter d'une comptabilité prévisionnelle (business plan) qu'il est nécessaire de connaître. Cette étude doit faire apparaître la variabilité du prix des sources, tant bois que sources concurrentes afin d'évaluer le risque tarifaire des clients et le risque pour le contribuable de mettre la main au portefeuille.

Concernant les types de contrat proposés, une production de ceux-ci est indispensable pour compléter cette analyse de risques.

18- Rentabilité de la centrale énergétique à bois

L'étude de la Commission d'évaluation de l'Apach n'a avancé aucun chiffre concernant la rentabilité d'un tel projet, mais simplement signalé qu'en l'absence de chiffres prévisionnels le doute est permis. La production d'une étude complète et chiffrée permettrait d'évaluer l'objection.

19- Ressource bois et rendement énergétique

Nous prenons acte avec satisfaction de la reconnaissance réciproque du grand potentiel hydraulique en Valais. En revanche l'argument de séparer l'usage du bois pour la chaleur et de l'électricité pour le

Analyse de la Réponse Communale au mémo publié par l'Apach à propos du nouveau projet de Centrale de Chauffe à plaquettes forestières alimentant un réseau de Chauffage à Distance (CAD)

reste ne résiste pas à l'analyse si les équipements calorifiques utilisent des pompes à chaleur. Là encore, le choix des vecteurs peut illustrer la versatilité des sources.

Quant à l'indépendance énergétique, nous nous rejoignons en ayant la certitude qu'elle fait l'unanimité. Nos analyses diffèrent pour l'heure sur les moyens d'y arriver, bien que nous soyons certains que nos soucis et surtout ceux de nos membres et propriétaires puissent être aussi ceux de la Commune de Crans-Montana et de Crans Montana Energies.

20- Conclusion

Nous sommes certains que les efforts conjoints de Crans-Montana et Crans Montana Energies viseront à produire les études nécessaires à ce projet. Respectueux du voisinage et de l'environnement, ce à quoi les technologies connues pourraient répondre, l'acceptabilité de celui-ci par tous serait un point positif, tandis que les questions pendantes laissent pour l'heure le sentiment d'acheter « un chat dans un sac », ce qui ne peut en aucun cas constituer un objectif commun pour nos populations.

La Commission d'évaluation de l'Apach sur les questions énergétiques.

www.apach.ch